

**DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET  
DROITS INDIRECTS****C1** Cadre réservé à la douane  
Visa douanier,**BORDEREAU DE VENTE À L'EXPORTATION**  
de marchandises livrées en France à un voyageur résidant hors  
de l'Union européenne  
(Article 262-I-2° du code général des impôts)

Mois de la Vente :

(cachet du bureau de sortie)

<b>A</b> <b>Identification</b>	<b>VENDEUR</b> (raison sociale)
	Adresse :
	N° : [FR] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Tél. :

<b>ACHETEUR</b> Nom, prénom :
Nationalité : Résidence à l'étranger :
Rue : Ville : Pays : Passport / Pièce d'identité N° :

<b>B</b>	Désignation des marchandises	Taux	Qté	Prix unitaire	Prix total TTC
		TVA			
Prix total TTC .....		Modes de paiement :			
Montant de la TVA .....		Espèces : <input type="checkbox"/> Chèque : <input type="checkbox"/> C.B. : <input type="checkbox"/>			

**D DÉCLARATIONS**

<b>VENDEUR</b>	
<b>D 1</b>	Détaxe accordée lors de l'achat :
<b>D 2</b>	Je m'engage à rembourser la somme ci-contre à la réception du bordereau visé par la douane : (cette somme tient compte des frais de gestion)
Modes de remboursement :	
- Chèque <input type="checkbox"/>	
- Carte bancaire <input type="checkbox"/>	
- Espèces <input type="checkbox"/>	
Date :	
Signature :	

<b>ACHETEUR</b>
Je déclare à la date des achats :
- résider hors de l'Union européenne ;
- être de passage dans l'Union européenne pour moins de six mois ;
- avoir pris connaissance des conditions requises pour bénéficier de la détaxe.
Je m'engage à viser ou à présenter au visa du service des douanes du point de sortie du territoire communautaire ce document avec les biens ci-contre avant la fin du troisième mois suivant la date d'achat.
Signature :

**Si vous partez par Orly ou Roissy**

Les bornes de compostage installées avant embarquement après passage des filtres de police sont strictement réservées au visa par autocompostage des bordereaux de vente à l'exportation relatifs aux marchandises contenues dans vos bagages à main.

Pour les marchandises placées dans vos bagages de soute vous devrez obligatoirement faire viser les bordereaux par le service de douane au poste de détaxe avant leur enregistrement par la compagnie aérienne.

**Attention**

En cas de contrôle douanier lors du visa des bordereaux, la présentation des marchandises est obligatoire. Leur absence est sanctionnée par l'annulation du bordereau et éventuellement le paiement d'une amende.

**RÉGULARISATION**  
**C2** Visa douane du pays de destination ou cachet de l'autorité française